

PRINCIPALAT 2013 : UN EXAMEN COMPLEMENTAIRE ORGANISE DANS LA PRECIPITATION !

L'arrêté en date du 14 juin 2013, autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel complémentaire pour l'avancement au grade d'attaché principal pour 16 postes, répond en partie aux attentes que la CFDT avait exprimées le 18 février face aux 16 postes non pourvus sur les 60 ouverts dans le cadre du principalat.

La publication du rapport du jury s'est fait attendre et celui-ci est loin d'être explicite sur les raisons qui l'ont amené à une telle décision.

Les réflexions de la CFDT :

- promotion plus évidente des candidats issus du secteur Santé par rapport à ceux issus du secteur travail ;
- manque de débouchés à des niveaux de responsabilité plus élevés pour les attachés du secteur Travail ont intéressé, mais n'ont pas encore, à ce jour, produit des changements concrets dans la façon de gérer de manière prévisionnelle les compétences et les emplois.

Pourtant, le PTE (Plan de transformation de l'emploi) des contrôleurs du travail qui vient d'être mis en place aurait dû susciter une réflexion sur la place de la filière administrative dans les services déconcentrés.

Un examen complémentaire c'est bien, des débouchés qui vont avec, c'est mieux !

Un arrêté paru le 20 juin fixant une date de clôture des inscriptions au 31 juillet 2013, en pleine période de congés d'été, et une date d'épreuve fixée au 9 septembre, c'est un peu court ! Surtout pour que tous les candidats puissent bénéficier de conditions de préparation équitables.

La CFDT exige :

- **que la date de clôture des inscriptions soit prorogée jusqu'en septembre ;**
- **qu'une préparation soit organisée pour tous les candidats ;**
- **que la date de l'épreuve orale soit décalée en conséquence.**